

Cacophonie sur les transferts

SÉCURITÉ SOCIALE Le projet de « Sécu wallonne » fait grincer des dents

► Une « Sécu wallonne » et une « Sécu bruxelloise » pour gérer les compétences sociales transférées aux entités fédérées ?

► Une option prématurée, pour le patron des Mutualités libres, qui appelle les présidents de parti francophones à trancher dans la transparence.

Qui va gérer les compétences de protection sociale transférées aux entités fédérées, en 2015 ? Pour la Mutualité socialiste, il faut commencer par bâtir une « Sécu wallonne » (*Le Soir* de vendredi). Une option régionaliste qui ne convainc ni les Mutualités chrétiennes ni la fédération des Centres publics d'action sociale (CPAS), plutôt partisans de la création d'un organe fédéré de gestion couvrant à la fois la Région wallonne et la Région bruxelloise.

Le bras de fer entre socialistes et chrétiens laisse de marbre Xavier Brenez, patron des Mutualités libres : « Les uns plaident pour une vision régionaliste, les autres pour une vision communautariste socialitaire entre Bruxelles et la Wallonie. Certains se prononcent en faveur d'un copier-coller des mécanismes fédéraux basés sur la concertation, d'autres pour une approche étatiste où les administrations reprendraient la main. En d'autres mots, ça tire dans tous les sens. C'est un peu la chronique d'une cacophonie annoncée. »

Pour Xavier Brenez, « prendre le problème par le débat sur les structures institutionnelles et administratives, c'est inévitablement prendre le problème par le mau-



Les maisons de repos constituent le principal secteur transféré. Les CPAS, qui gèrent 30 % des lits, sont opposés à la régionalisation prônée par la Mutualité socialiste. © PIERRE-YVES THIENPONT.

vais bout... La vraie question, c'est comment coordonner des matières à cheval entre le fédéral et les entités fédérées de manière à promouvoir une politique de santé cohérente et assurer un accès aux soins identique pour tous ? ».

Le directeur général des Mutualités libres appelle les présidents de parti francophones à « avec méthode et transparence »... Xavier Brenez insiste : « Les citoyens ont le droit de connaître les différents scénarios institutionnels et administratifs qui vont être mis sur la table, avec leurs avantages et désavantages. »

Du côté de l'organisation patronale du non-marchand, l'Unipso, Dominique Van de Sype admet qu'aucune position n'est arête, « ni sur le territoire à couvrir ni sur l'organe de gestion à mettre en place, bien que nous ayons une préférence pour la

création d'un ou plusieurs organismes d'intérêt public cogérés par les employeurs du secteur. L'objectif, c'est un modèle social fort basé sur un socle non marchand ».

La Fédération des CPAS rappelle, pour sa part, que « la régionalisation n'est pas notre premier choix » et que « le secteur n'est pas acquis à cette option ».

Vendredi, Jean-Pascal Labille, secrétaire général de la Mutualité socialiste, calmait le jeu : « Pour nous, l'option des régions s'impose, mais il faut évidemment maintenir un socle commun et une forme de solidarité entre Wallons et Bruxellois. Les accords de coopération et les conférences interministérielles peuvent y contribuer, de même que l'Institut du futur prévu par la sixième réforme de l'Etat. » ■

RICARDO GUTIÉRREZ

LOI DE FINANCEMENT

Le refinancement de Bruxelles retardé

Nous vous l'annoncions ce vendredi : la sixième réforme de l'Etat n'entrera en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2015. L'objectif du Premier ministre reste de faire voter tous les textes de loi d'ici la fin 2013. Impossible, dès lors, de transférer les compétences dès le 1^{er} janvier 2014 comme d'aucuns (surtout en Flandre) l'espéraient. Voilà qui reporte aussi l'application de la nouvelle loi de financement à début 2015.

Mauvaise nouvelle, cette fois, pour les Bruxellois. Le refinancement promis à la Région-Capitale (461 millions d'euros en 2015 avait-il été écrit dans l'accord institutionnel) est en effet en partie lié à la concrétisation de la deuxième phase de la réforme de l'Etat. En partie, puisqu'une première tranche a déjà été libérée. Il s'agit notamment, pour 2013, de 75 millions pour la mobilité, 30 millions pour la sécurité, 24 millions pour la compensation de la mainmorte. Mais la seconde tranche, qui compense la présence, sur le territoire bruxellois, de fonctionnaires internationaux (qui ne paient pas d'impôt) et de navetteurs (dont il faut assurer la sécurité, la mobilité) n'arrive-elle, qu'avec les transferts de compétences. Il était prévu, pour 2013, 13 millions pour la « dotation navetteurs » et 48 pour la « dotation fonctionnaires internationaux ». Ils ne seront pas libérés. Problème : le gouvernement bruxellois a inscrit les 61 millions en recettes dans son budget 2013, débattu, dès ce lundi, au Parlement bruxellois. V.L.A.